

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 25 janvier 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 25 janvier 2017, à 10 heures, au Palais de la République.

Entamant sa communication autour du dénouement pacifique de la crise en Gambie et de la consolidation des relations entre nos deux pays, le Chef de l'Etat réitéré, au nom de la nation, ses félicitations, et le soutien du Sénégal, à Son Excellence Monsieur Adama BARROW, nouveau Président de la République de Gambie, suite à sa prestation de serment et à sa prise de fonction, le 19 janvier 2017.

Appréciant toutes les initiatives de médiation engagées depuis le début de la crise, le Chef de l'Etat félicite son Excellence Madame Ellen Johnson SIRLEAF, Présidente en exercice de la CEDEAO, et la mission de Haut niveau de la CEDEAO conduite par le Médiateur Son Excellence Monsieur Muhammadu BUHARI, Président de la République fédérale du Nigéria, et comprenant, notamment, Son Excellence Ernest Bai KOROMA, Président de la République de Sierra Léone, son Excellence John Dramani MAHAMA, ancien Président du Ghana. Le Président de la République rend également hommage aux Présidents des deux Républiques sœurs de Mauritanie et de Guinée, Mohamed Ould Abdel Aziz et Alpha CONDE, pour leurs efforts louables et soutenus.

Dans la même perspective, le Président de la République magnifie le professionnalisme de notre diplomatie et de l'armée sénégalaise, engagées dans le cadre de la mobilisation de la CEDEAO, de l'Union africaine, et des Nations unies, qui a permis le retour à l'ordre constitutionnel normal en Gambie.

Enfin, saluant la maturité politique, le calme et la sérénité du peuple gambien qui a réaffirmé et défendu son attachement à la démocratie, à la paix et au bon voisinage avec le Sénégal, le Chef de l'Etat réitère son engagement et celui du Gouvernement à ne ménager aucun effort pour la consolidation des liens séculaires de fraternité entre les peuples gambien et sénégalais.

Par ailleurs, suite à la qualification de l'équipe nationale de football aux quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations de football, le Chef de l'Etat félicite, à nouveau, les joueurs et leur encadrement, pour leurs performances remarquables depuis leur entrée en compétition et les exhorte à poursuivre, jusqu'au bout et avec détermination, cette dynamique de victoires qui ouvre des perspectives optimistes au sport sénégalais.

Abordant la compétitivité de l'économie et l'amélioration de l'environnement des affaires, le

Président de la République rappelle au Gouvernement le rôle moteur du secteur privé dans le Plan Sénégal Emergent et l'importance primordiale qu'il accorde au renforcement de la compétitivité de l'économie qui, deux ans après le lancement du PSE, est sur une trajectoire de croissance significative.

Ainsi, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'intensifier le processus d'actualisation et de consolidation du Programme prioritaire de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), d'assurer le suivi régulier de ces réformes majeures, qui en plus de favoriser l'investissement productif, la création d'emplois, l'optimisation des mécanismes d'encadrement et de financement du secteur privé, visent à maintenir le Sénégal dans le cercle des pays phares des classements internationaux relatifs aux performances en matière de "Business".

En effet, en vue d'asseoir le positionnement externe et la compétitivité de l'économie nationale, le Président de la République demande au Gouvernement de lui proposer, dans les meilleurs délais, un plan spécial de consolidation de l'attractivité du Sénégal, en veillant, notamment, à l'établissement d'un cadre consensuel de gouvernance des activités portuaires, en particulier du Port Autonome de Dakar (PAD) et à la finalisation du contrat d'objectifs et de moyens liant ce dernier à l'Etat.

Poursuivant sa communication autour du rôle de l'industrie, de l'innovation et de la recherche-développement dans l'émergence du Sénégal, le Président de la République rappelle au Gouvernement que la réalisation de zones économiques spéciales illustre sa volonté de bâtir le Sénégal Emergent autour des territoires viables, à partir d'un socle industriel robuste et compétitif, propice à la création de métiers, d'emplois décents et durables.

Dès lors, le Chef de l'Etat invite le Gouvernement à promouvoir le renouveau productif du Sénégal, à travers le développement intégré de l'industrie nationale, par l'innovation, la valorisation optimale des ressources naturelles, et de procéder à l'actualisation de la politique industrielle, à la lumière des innovations technologiques portées notamment, par le numérique, la recherche-développement en vue de faire du "Sénégal Industriel" un moteur de sa vision d'un Sénégal émergent.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique, en informant le Conseil qu'il se rendra, du 28 au 31 janvier 2017, à Addis Abéba, pour participer au Comité d'orientation du NEPAD et au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Le Premier Ministre a félicité le Président de la République pour son engagement et son leadership dans le dénouement de la crise en Gambie, à travers ses multiples initiatives largement partagées et qui ont inspiré les résolutions de la CEDEAO et du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il a ensuite axé sa

communication sur les problématiques de l'habitat social, du financement des PME et les enjeux liés au dividende démographique, avant de rendre compte de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre de l'Economie des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a rendu compte du déroulement de la campagne de commercialisation arachidière 2016-2017.

Le Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance a fait le point du processus d'évaluation de la gouvernance du Sénégal dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), et du classement de Transparency international relatif à la perception de la corruption dans le monde.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a fait le point sur l'état d'avancement des projets du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, fait à Montréal le 04 avril 2014.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Idrissa DIABIRA, Expert en Organisation, est nommé Directeur général de l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME), en remplacement de Monsieur Mabouso THIAM, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Jean Marie Mbaye DIOUF, Docteur en Droit, précédemment Secrétaire général de l'Agence sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX), est nommé Secrétaire général de l'Agence de Développement et d'Encadrement des PME (ADEPME), en remplacement de Monsieur Ibrahima SYLLA, appelé à d'autres fonctions.

- Monsieur Thiendella BABOU, Comptable, précédemment agent comptable du Centre hospitalier national universitaire de Fann, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement du ministère de la Santé et de l'Action sociale, en remplacement de Madame Ndèye Coumba GUISSÉ DRAME, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Docteur Youssoupha NDIAYE, Médecin, titulaire d'un Master en Santé publique, précédemment Médecin-Chef de la région de Sédhiou, est nommé Directeur de la Planification, de la Recherche et des Statistiques du ministère de la Santé et de l'Action sociale, en remplacement du Docteur Amadou Djibril BA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;
- Monsieur Gabriel Abdel Kader ATTIBA, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Trésorier payeur régional de Fatick, est nommé Trésorier payeur régional de Louga, en remplacement de Monsieur Pape Vieux Malang DIEME, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Richard Salamon TOUPANE, Inspecteur principal du Trésor, précédemment percepteur de Kédougou, est nommé Trésorier payeur régional de Fatick, en remplacement de Monsieur Gabriel Abdel Kader ATTIBA, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Pape Vieux Malang DIEME, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Trésorier payeur régional de Louga, est nommé Trésorier payeur régional de Saint-Louis, en remplacement de Monsieur Mouhamadou THIAM, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Ibra Soulèye BA, Inspecteur principal du Trésor, précédemment receveur municipal de Kaolack, est nommé Trésorier payeur régional de Diourbel, en remplacement de Monsieur Abdoul Khadre DIALLO, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur Pape Sidy NDOYE, Inspecteur principal du Trésor, précédemment Directeur du Contrôle des Opérations financières à la Direction générale des Finances, est nommé Directeur du Contrôle interne à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement

